

Les annonces du ministre Pap Ndiaye : une revalorisation en trompe-l'œil

Alors que, depuis plusieurs décennies, le problème du recrutement des professeurs a été balayé d'un revers de main par les différents ministres de l'Éducation nationale, une nouvelle fois, une revalorisation en trompe-l'œil a été annoncée, à destination de la jeunesse qui ne sait que trop bien que le métier, dévalorisé matériellement et moralement, ne vaut presque plus la peine qu'on l'exerce, tant l'employeur n'a que faire de ses agents : preuve en est le nombre de candidats qui chute, d'année en année, aux concours de recrutement.

L'annonce d'un salaire de 2000 euros net par mois en début de carrière ne suffira pas à rétablir l'attractivité du métier ni à convaincre de rester les professeurs qui se posent la question d'une démission, parce que leur pouvoir d'achat n'a eu de cesse de diminuer et qu'ils se sentent abandonnés, sans qu'on pense à revaloriser un métier aussi essentiel à une nation. La revalorisation du point d'indice, dont on ignore le montant, ne compensera jamais les pertes résultant de sa stagnation, depuis juillet 2010. Les heures supplémentaires, souvent imposées, faute d'un recrutement suffisant, et inégalement accessibles, ne sont qu'un palliatif qui alourdit les conditions de travail des professeurs, de plus en plus difficiles. L'annonce qu'une part salariale sera, dans l'avenir, conditionnée à l'acceptation de tâches nouvelles apparaît comme une provocation.

Les professeurs sont des fonctionnaires dont la rémunération est très en-dessous de leur niveau d'étude. S'il veut enrayer la crise du recrutement, l'État doit commencer par leur accorder, dans tous les corps et tous les grades, une revalorisation substantielle de leurs traitements et une reconnaissance morale, sans contrepartie. Il doit ensuite chercher à améliorer leurs conditions de travail et rétablir la confiance dans l'institution, en ne considérant pas les professeurs comme de simples exécutants, mais comme des acteurs responsables de l'instruction des élèves et de la transmission du savoir.

Paris, le 27 juin 2022

**Contact presse : Stéphanie Aydin, présidente, et Jean-Michel Léost, président d'honneur.
Tél. 01 46 33 00 79**

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.